

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Conseillers présents : M. DE LAMARLIERE Eric Maire, Mme FORNER Nicole, adjointe, M. DONARD Rémy, adjoint, Mmes CHOCHON-LATOUCHE Josiane, HEMAIRIA Zineb, LIMBARDET Marie-Béatrice, PROST Christiane, SEIGNEZ Marianne, MM. MOULART Pascal, TUPIN Florent

Conseillers excusés : Jean Marc SOULIER (pouvoir à Christiane PROST), Raphaël BUTHIOT (pouvoir à Florent TUPIN), Paul MURANO (pouvoir à Eric de LAMARLIERE), BOUCHET-GELIN Amélie

Nomination d'un secrétaire de séance : M. Pascal MOULART est nommé secrétaire de cette séance.

Procès-Verbal du conseil du 4 Octobre 2021

Après un rappel des délibérations prises, le procès-verbal du conseil municipal du 4 Octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

ORDRE DU JOUR

Personnel communal :

Assurance de la Commune pour les risques statutaires

M. le Maire indique que, jusqu'au 31/12/2021, la commune a un contrat auprès de l'assureur GROUPAMA / Courtier CIGAC. Ce contrat a été résilié par lettre recommandée du 23/09/2021.

Une consultation du CIGAC et de GRAS et SAVOYE (groupement CDG 21) a été menée pour un nouveau contrat à partir du 01/01/2022

Résultats de la consultation :

Pour les arrêts des agents affiliés à la CNRACL, prestations pratiquement identiques entre les 2 assureurs consultés.

Pour certains arrêts des agents affiliés à l'IRCANTEC, une franchise de 10 jours est appliqué par le CIGAC ; pour GRAS et SAVOYE, la franchise est de 15 jours.

Les cotisations demandées pour 2022 seraient de :

	CIGAC	GRAS ET SAVOYE
Agents CNRACL (titulaires à temps plein)	8.97%	4.92%
Agents IRCANTEC (autres agents)	1.24%	1.10%

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre une assurance pour les risques statutaires et de s'assurer auprès de Gras et Savoye pour 2022 (groupement CDG 21)

Prise en charge des frais de déplacement

Les agents communaux en déplacement professionnel peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais.

Après discussion, le Conseil municipal opte pour des remboursements des frais kilométriques aux taux fixés par un arrêté ministériel du 3 juillet 2006 pour des véhicules de 6 et 7 cv, quelque soit la puissance du véhicule utilisé.

Après discussion, le Conseil municipal opte pour des remboursements des frais de repas sur la base de justificatifs, avec un maximum équivalant au montant fixé par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006.

Le Conseil décide à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement sur ces 2 bases, pour tous déplacements effectués depuis le 01/09/2021.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire précise que la modification du PLU évoquée lors de réunions précédentes pour la mise en compatibilité avec le SCOT s'avère insuffisante et moins simple qu'il ne l'avait imaginée.

De plus, une révision pour intégrer la loi Grenelle de l'Environnement est obligatoire.

M. le Maire propose d'engager rapidement une procédure de révision du PLU et d'identifier les objectifs suivants :

- Meilleure intégration de la loi Grenelle de l'Environnement ;
- Mise en compatibilité avec le SCOT du Dijonnais
- Conservation du dynamisme et de l'attractivité de la commune ;
- Amélioration de prescriptions d'urbanisme

Il précise que les modifications à mettre dans cette révision seront choisis lors des prochains conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire communal ;
- d'approuver les objectifs et les motifs ci-dessus

Achat de jeux pour l'école

M. le Maire rappelle que la Commune avait adhéré à un groupement d'achat de la Communauté de Communes en plafonnant l'achat + installation d'un jeu à 6.000 € TTC

Après être sorti du groupement de commandes de la Communauté de Communes, un fournisseur a été consulté pour l'achat de différents jeux.

Après présentation des offres et discussion, le Conseil municipal décide de demander des modèles de jeux différents et d'autres devis pour pouvoir commander en décembre ou janvier en vue d'une pose en février 2022.

Avenant à un bail commercial

La Commune loue une cellule commerciale à 2 infirmières, avec un bail professionnel de location.

Une infirmière arrête son activité et a trouvé une repreneuse.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune et de ses habitants de conserver un cabinet d'infirmières à Longecourt, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la cession du droit de bail à la repreneuse.

Le Conseil municipal décide aussi, à l'unanimité, de dispenser la cédante des formalités de signification de l'acte de cession à la Commune prévues par l'article 1690 du Code civil.

Informations sur les travaux du Comité Environnement

Le Comité consultatif Environnement du 1^{er} Octobre 2021 a examiné les consommations énergétiques de la Commune et proposé plusieurs actions.

M. le Maire propose de réfléchir aux actions que la Commune peut mener pour limiter le réchauffement climatique.

Le Conseil Municipal propose des actions pour inciter au covoiturage (parking de covoiturage, application informatique) et pour favoriser l'accès au bus de Dijon.

Il souhaite s'engager à une réduction des consommations énergétiques de la Commune pour les années 2022 et suivantes.

Des propositions concrètes seront présentées au prochain conseil municipal en vue d'une mise en œuvre en 2022.

Informations diverses

- Réhabilitation de la salle polyvalente :

La commission du 05/11/2021 pour l'accessibilité a proposé un avis favorable et un conseil pour l'accessibilité de la scène.

La commission du 08/11/2021 du SDIS a proposé un avis favorable, en insistant sur la nécessité d'un asservissement de la sonorisation et les lumières sur les alarmes.

- Police intercommunale : avancement de l'étude de mise en place

M. le Maire informe le Conseil des discussions entre les maires des communes du secteur pour le recrutement de policiers pour couvrir 5 jours par semaine sur 52 semaines par an et l'achat d'un véhicule. Tous les coûts seraient répartis entre les communes en fonction de leur population et des jours d'intervention.

Pour Longecourt, les coûts représenteraient des montants d'environ 29 000 € à 33 000 € / an.

Le Conseil municipal souhaite obtenir des précisions sur la répartition du temps de travail, entre les communes et dans la semaine, sur les missions données à cette police, sur le mode de recrutement et le statut des agents.

- Participation citoyenne : Réunion du 03 novembre avec la Gendarmerie.

Il y a eu peu de participation des habitants de Longecourt et le village n'est pas totalement couvert par des référents. La raison pourrait être que les principes de la participation citoyenne sont mis en place entre voisins.

Le Conseil propose de rechercher de nouvelles personnes motivées pour être référentes.

- Cérémonie du 11 novembre à 10 h 15, avec les anciens combattants, suivie d'un vin d'honneur sous le préau derrière la mairie

- Rénovation du 4, rue du Moulin (ancienne poste). La Cabinet d'Etudes Carminati est revenu sur place pour envisager un nouveau projet de rénovation. Son projet sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Loyers des locataires : en attente d'information de la Trésorerie

-Nid de poule à l'entrée de l'impasse des champs : les agents techniques reboucheront rapidement les nids de poule dans le village.

- Colis des aînés : Plusieurs conseillers rapportent le mécontentement d'habitants sur la demande d'inscription pour les colis des aînés et sur l'absence de repas. Le Maire et les conseillers chargés de ce dossier sont surpris que la demande d'inscription pour un colis pose plus de mécontentement qu'une inscription pour un repas. Il est proposé d'attendre le 15 / 20 novembre pour connaître précisément le nombre d'inscrits, les annonces présidentielles et pouvoir décider de la suite donnée pour ces colis.

- Liquidation judiciaire des Bons Mets

Où est l'ancien jeu du rondeau ? Il est proposé de questionner des habitants pour déterminer où est ce jeu traditionnel.

Plus de point restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30